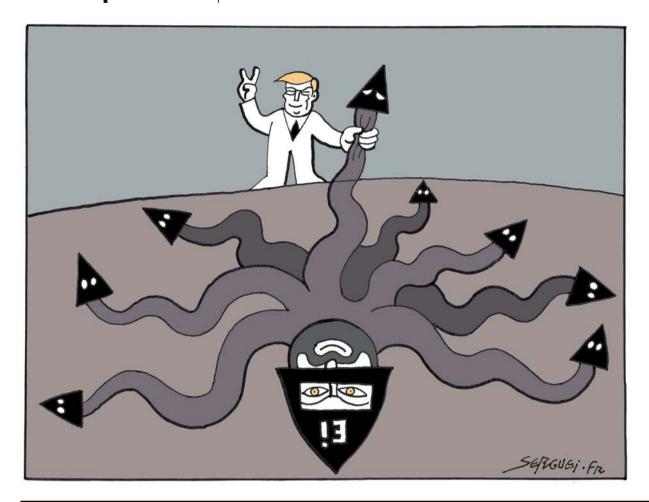
Daech pas mort | PAR SERGUEI



Prévenir la récidive pour les « revenants » du djihad en Syrie sera difficile

Pour réduire le risque que représente le retour des djihadistes en France, mieux vaut une approche individualisée plutôt qu'une procédure standardisée, estime le chercheur Jean-Luc Marret

Par JEAN-LUC MARRET

e retour précipité de ressortissants français - hommes, femmes, enfants –, du fait du retrait unilatéral américain de Syrie, oblige à des décisions difficiles qui pourraient bien avoir un impact politique – et donc électoral - décisif. Assumer un tel retour, même discret, revient en effet à assumer un risque de récidive terroriste. Personne ne peut garantir un danger zéro. On a considéré comme intolérable l'inconvénient que « nos » djihadistes soient libérés par des autorités kurdes ou autres et qu'ils disparaissent ainsi dans la nature - cette assertion revient à dire soit que les prétentions des acteurs sur le terrain à jouer pour nous les gardes pénitentiaires étaient exorbitantes, soit qu'une disparition dans la nature représentait un inconvénient majeur pour notre sécurité, comme si le passage en détention en France était nécessairement une opération positive pour notre société. Dès lors, il fallait faire d'un inconvénient un avantage.

Dans cette affaire, les divergences entre majorité et opposition reposent sur des visions très contrastées de la réalité. Dire par exemple : « Ils sont français avant d'être djihadistes » a l'apparence d'une conception généreuse de la société française, conforme à la solidarité, disons légale, due à des citoyens français, mais cela mérite un examen sérieux. II faut admettre que l'invocation de la mère patrie, ces derniers temps, par un certain nombre de djihadistes, ne repose pas forcément sur un amour sincère et inconditionnel de notre pays, mais plutôt sur l'utilisation pragmatique d'une possibilité légale pour échapper à la dureté d'une détention au Proche-Orient, voire à la mort.

On remarquera aussi sans naïveté que tout passeport occidental, et donc

> **REVENIR D'UNE TERRE DE DJIHAD LEUR CONFÈRE UNE CERTAINE AURA EN DÉTENTION ET POSE** LE PROBLÈME **DU PROSÉLYTISME**

français, est un outil parfait. C'est un excellent moyen de mobilité globale. Le djihadisme étant aussi une forme internationaliste de solidarité, alors que la nationalité française - un pays de kufr [mécréants] pour certains - est pour eux en général une vicissitude, un inconvénient, mais peut aussi devenir un moyen utile pour franchir les frontières et, en dernier ressort, une assurance. Le djihadiste est en effet tristement humain de ce point de vue : quand l'organisation Etat islamique (EI) semblait triompher, la France paraissait bien loin. L'EI effondré, notre pays retrouve miraculeusement un intérêt vital pour un certain nombre de personnes.

DES VISIONS DU MONDE DIFFÉRENTES

Sur l'autre bord, dire : « Il faut tous les tuer », ou les déplacer au loin, ne prend pas en compte, là non plus, une certaine complexité des situations à laquelle font et vont devoir faire face non pas ceux qui discourent dans la surenchère ou les bons sentiments émollients, mais les professionnels qui travaillent avec les « revenants ». Passons sur les enfants. En soi, ils sont a priori exclus de ce genre de pratiques définitives, enfin espérons-le. Il est probable aussi que leur réintégration dans notre société, si elle doit avoir lieu, soit moins problématique sur le long terme.

Pour les jeunes et les moins jeunes adultes, les choses sont en revanche plus compliquées. Ceux qui ont travaillé en détention, avec les surveillants et autres personnels de détention au contact de détenus djihadistes, savent que les revenants du djihad ont des capacités, des motivations, une vision du monde très variables. Tous ne sont pas des supercombattants, tous n'ont pas non plus des capacités de propagande et de recrutement, c'est le moins que l'on puisse dire.

En revanche, il est vrai que revenir d'une terre de djihad tend à leur conférer une certaine aura en détention, ce qui pose d'évidence le problème de leur capacité à faire du prosélytisme et ce qui doit avoir des conséquences sur les conditions de leur détention. De surcroît, c'est une chose de revenir de Syrie en 2016 et de revenir maintenant : un certain nombre de ces « revenants » pourraient bien être ou avoir été des partisans jusqu'au-boutistes de l'EI ou d'autres groupes similaires.

Là aussi, ce sont les travailleurs exercant dans les lieux de détention (sur- Fondation pour la recherche stratégique

veillants, psychologues/psychiatres, travailleurs sociaux) qui vont concrètement affronter la réalité. Trop souvent, parmi les élus et les médias, on a le sentiment que la détention est une boîte noire dans laquelle passent les djihadistes détenus et qu'ils ressortiront inéluctablement encore plus extrémistes. Cette opinion mérite un examen : pour certains détenus radicaux, la détention, y compris en préventive, est une période d'introspection pendant laquelle ils peuvent évoluer, changer. Il existe aussi certains programmes de désistance [processus de sortie de la délinquance] et désengagement à l'endroit de la violence qui obtiennent des résultats encourageants. Pour le savoir, il ne faut pas avoir d'idées préconçues ni

De ce point de vue, sans doute faut-il arrêter d'opposer répression et prévention : la prévention, si elle fonctionne, permet en effet à la fin d'alléger la tâche des services de renseignement chargés de la surveillance des ex-détenus. Ces programmes n'auraient-ils qu'un résultat positif sur seulement quelques détenus, qu'ils auraient un intérêt pour notre société.

Pour nous y être essayés nous-mêmes, il est toutefois certain qu'il sera particulièrement coûteux en temps et en énergie, et donc en budget, de prévenir la récidive pour un certain nombre de « revenants » ayant été très loin dans la violence et ce, avec des échecs probables. En gros, plus une personne est dangereuse, violente physiquement, plus l'action doit être individualisée, ce qui peut contrevenir parfois à une certaine tendance administrative nationale à standardiser les procédures.

Pour le reste, les choses sont compliquées : l'évaluation de la dangerosité et celle de la récidive sont des questions complexes, pour lesquelles il existe des outils génériques de mesure comportementale qui peuvent et doivent être améliorés, et qui fonctionnent dans une certaine mesure. Le devenir des djihadistes sur le très long terme mériterait aussi d'être abordé systématiquement – pour ceux qui survivent. Que sont devenus par exemple les djihadistes liés à Khaled Kelkal vers 1994-1995 ? Ont-ils abandonné le djihadisme ou non? A l'inverse, tous les efforts de réintégration que notre société pourra entreprendre pourront être remis en cause si après la Syrie apparaît une nouvelle « terre de djihad », ici ou là, avec sa cohorte de mobilisations radicales en Europe de l'Ouest, parmi les diasporas, et ailleurs. ■

Jean-Luc Marret est chercheur à la

L'élimination ciblée des terroristes est à employer avec parcimonie

Pour le spécialiste de stratégie militaire Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, cette technique est justifiée dans le cadre des conflits armés, mais y recourir systématiquement peut être contre-productif

Par JEAN-BAPTISTE JEANGÈNE VILMER

élimination ciblée, qui consiste à tuer un individu non détenu de manière préméditée et intentionnelle, s'invite régulièrement dans le débat français sur les méthodes de lutte contre le terrorisme, au prix de quelques confusions. D'abord, il ne s'agit pas d'une alternative à la capture, qui est généralement préférable lorsqu'elle est possible, ne serait-ce que parce qu'elle procure du renseignement. Les terroristes présumés capturés à l'étranger doivent évidemment être jugés, de préférence en France. La question est de savoir quoi faire des autres.

Parler d'« assassinat ciblé » présume l'illégalité, alors que tout dépend du contexte. Dans un conflit armé, le droit international humanitaire (DIH) s'applique et l'élimination ciblée peut être légale si sa cible est un combattant ou un civil participant directement aux hostilités. En Syrie, en Irak, au Yémen, au Mali et en Libye par exemple, les critères du conflit armé non international (intensité des combats et organisation des groupes armés) sont satisfaits. Dans ce contexte, l'action ciblée est légale si elle respecte les principes du DIH (distinction, proportionnalité, précaution, interdiction des maux superflus). La nationalité de la cible est indifférente : son passeport n'est pas un bouclier.

ZONES GRISES

En l'absence de conflit armé, en revanche, le droit international des droits de l'homme protège le droit à la vie et à un procès équitable, et l'élimination ciblée est illégale. Lorsqu'elle est malgré tout conduite clandestinement au nom de la raison d'Etat, elle ne l'est pas par les forces armées.

Tout l'enjeu pour les Etats est donc de caractériser le contexte de l'opération - conflit armé ou pas -, sachant qu'un certain nombre de situations sont des zones grises permettant des interprétations diverses. Cette réduction croissante de l'écart entre la guerre et la paix témoigne d'une « déspécification » de la guerre au profit de modes de conflictualité plus diffus.

On reproche aussi à l'élimination ciblée de ne pas être une méthode efficace puisqu'il y a toujours des attentats, voire d'être contreproductive en déclenchant des représailles, en créant des martyrs qui renforcent la légitimité et la cohésion de l'adversaire, et en faisant des dommages collatéraux qui ont un effet recruteur. Ces craintes sont légitimes mais sont-elles empiriquement fondées?

Plusieurs études quantitatives, portant sur des dizaines d'éliminations de leaders des années 1970 à nos jours, ont nuancé ces critiques. S'étonner qu'il y ait encore des attentats présume naïvement que ce qui n'est qu'une mesure parmi d'autres pourrait régler le problème, alors qu'il n'y a pas de remède miracle. Et rien ne dit que les éliminations n'ont pas évité d'autres attentats, qui n'ont pas eu lieu. Les représailles ne sont pas systématiques, pas toujours létales, et il n'est pas facile de les distinguer d'une attaque qui aurait de toute facon eu lieu - sans compter que toute action, ciblée ou pas, nourrit la propagande de l'adversaire.

Loin de renforcer systématiquement la cohésion du groupe visé, les éliminations peuvent encourager les rivalités pour la succession,

FACE À LA MENACE PERMANENTE, **LES POPULATIONS CIVILES DÉVELOPPENT UN RESSENTIMENT QUE LES TERRORISTES SAVENT INSTRUMENTALISER**

donc les divisions. Il arrive même que le renseignement permettant de localiser la cible soit donné par l'un de ses proches, qui veut s'en débarrasser pour des raisons idéologiques par exemple, ou pour faciliter sa propre ascension. Quant aux dommages collatéraux, les munitions employées pour des frappes ciblées sont en principe moins susceptibles d'en faire que des bombardements classiques, sans parler du tapis de bombes façon Alep. La question est celle du moindre mal.

Certaines études montrent que les éliminations ciblées réduisent la létalité des organisations terroristes: à certains endroits, les années où il y en a eu le plus sont aussi celles où les terroristes ont fait le moins de victimes. Car, contrairement à un autre préjugé, les personnes ciblées ne sont pas aisément remplacées: les vrais leaders sont rares, comme les bons artificiers, formateurs, recruteurs, etc. Lorsque ces individus-clés sont arrêtés ou tués, cela affecte l'organisation, au moins temporairement.

A condition que la campagne soit suffisamment intense, l'effet est aussi dans la peur de la prochaine frappe: les cibles potentielles passent beaucoup de temps à se protéger, se cacher, elles communiquent moins ou par des moyens plus rustiques donc plus lents, peuvent moins exercer leur influence, etc. Finalement, cette constante pression, en plus de décourager les moins fanatiques des enrôlés, réduit la performance de ces organisations. Ben Laden lui-même le reconnaissait dans les documents retrouvés à Abbottabad [Pakistan] après sa mort.

Néanmoins, et a fortiori lorsque les frappes ont lieu en dehors d'un contexte de conflit armé, cette permanence de la menace a aussi un effet sur les populations civiles, qui sont dans l'impossibilité de mener une vie normale et développent un ressentiment que les terroristes savent instrumentaliser. Des frappes trop fréquentes sont au moins ambivalentes, au pire contre-productives.

Il y a donc des raisons de défendre l'élimination des cibles de haute valeur posant une menace imminente et démontrable à la sécurité nationale, dans un contexte de conflit armé. Mais il y a aussi des raisons de la pratiquer avec parcimonie, en tirant les leçons de l'expérience d'autres Etats qui sont sortis de ce cadre, ou l'ont banalisée. avec des résultats mitigés.

Jean-Baptiste Jeangène **Vilmer** est directeur de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (Irsem). Il s'exprime ici en son nom propre